



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-26

Membres : 11
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 2 septembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 août 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Pala Henri, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis

Excusé : Marçais Bertrand, Champroy Nahoum

Non excusés :

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

Fin de consultation de la Fontaine de Chabaud

Suite à la consultation entre le 8 avril 2022 et du 7 mai 2022 l'entreprise sélectionnée est l'Association les chantiers des chemins Jacquaires pour la restauration de la fontaine de chabaud.

DEPENSES (H.T.)			RECETTES (H.T.)
<u>Montant HT</u> Refection fontaine de chabaud	6026 €	Subvention de 80 % au titre du programme LEADER porté par le GAL Monts et Barrages	4820.80€
		Auto-financement (Commune Le CHATENET EN DOGNON)	1205.20€
6026 €			6026 €

Le Conseil municipal valide le plan de financement définitif et autorise le maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER porté par le GAL Monts et Barrages et signer tout document s'y rapportant.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 2 septembre 2022
Le MAIRE, Valadas Hervé


Le Maire,
Hervé VALADAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.